

Observations du public

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entretien du 25 avril 2018 en Mairie de Velleron, je reviens vers vous pour vous signaler, comme évoqué, qu'il soit bien précisé que le Syndicat Mixte doit me consulter et m'informer avant toute intervention sur ma parcelle afin que je puisse être présent .

Ceci pour éviter des coupes intempestives, des destructions d'arbres et de murs en pierres sèches que je souhaite conserver.

En effet les murs en pierres sèches retiennent la terre empêchant ainsi les éboulements qui endommageraient l'assiette de ma parcelle, détériorant de ce fait la DFCI .

En vous remerciant de l'attention que vous apporterez à mes remarques,

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.

Michel AGUILLON